



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/167
S/1994/619
25 mai 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 72 de la liste préliminaire*
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 25 mai 1994, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre que S. M. Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, a bien voulu vous adresser en date du 25 mai 1994.

Je vous prie de solliciter de votre bienveillance de bien vouloir circuler ladite lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 72 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent

(Signé) Sisowath SIRIRATH

* A/49/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre datée du 25 mai 1994, adressée au Secrétaire général
par S. A. R. Norodom Sihanouk

J'exprime à Votre Excellence ma profonde gratitude pour votre noble réponse écrite à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser concernant la très inquiétante détérioration de la situation générale du Cambodge.

Du 27 au 30 mai 1994, à Chhang Sou On (ma résidence près de Pyongyang), je présiderai une table ronde intercambodgienne avec la participation de S. E. Chea Sim, Président de l'Assemblée nationale du Cambodge, S. A. R. Norodom Ranariddh, Premier Président du Gouvernement royal du Cambodge, S. E. Hun Sen, Deuxième Président du Gouvernement royal du Cambodge, et M. Khieu Samphan, Président de la partie du Kampuchea démocratique-khmère rouge.

Le Cambodge est malheureusement divisé en deux parties, dont l'une est composée de zones gouvernementales et l'autre de zones khmères rouges autonomes. Il semble, hélas, qu'une solution est encore impossible pour mettre fin à cette mortelle partition de facto du Cambodge. Mais je dois obtenir des leaders khmers des deux parties belligérantes une cessez-le-feu inconditionnel et durable sur tout le territoire du Cambodge.

Du côté gouvernemental cambodgien, on est d'accord pour ce cessez-le-feu, mais les Khmers rouges gardent encore le silence à cet égard.

Les Khmers rouges n'appliquant pas les accords de paix de Paris en date du 23 octobre 1991, une nouvelle réunion à Paris ou à Jakarta s'avérerait inutile.

Personne, hélas, ne sera en mesure d'amener les Khmers rouges à faire ce qu'ils refusent de faire.

C'est là un problème qui, à long terme, menace l'existence même du Cambodge et qui m'attriste beaucoup et me plonge dans le désespoir.

(Signé) Norodom SIHANOUK
